

ACTIVITÉS PRÉSIDENTIELLES

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE REÇOIT LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UGTA

Page 3

5^e ÉDITION DU SALON
INTERNATIONAL BUILTEC

80 EXPOSANTS
ATTENDUS

Page 5

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 5198 | Lundi 3 février 2025 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

LIGUE1 MOBILIS

LE MCA CREUSE
L'ÉCART EN TÊTE DU
CHAMPIONNAT

Page 16

CRIMINALISATION DU COLONIALISME

L'ALGÉRIE RELANCE LE DOSSIER

Page 2



ENERGIE

UNE DÉLÉGATION
DE L'UNIPREST REÇUE PAR
MOHAMED ARKAB

Page 5



LES PRODUITS PÉTROLIERS
SATISFAISANTS

PAS DE PÉNURIE
ENVISAGEABLE

Page 4

CRIMINALISATION DU COLONIALISME

L'Algérie relance le dossier

Entre l'Algérie et la France la crise est à son comble. Une crise qui perdure de puis de très longs mois maintenant. En France les forces politiques affiliées à l'extrême droite, voire même celles de la droite traditionnelle, sont mobilisées pour porter les critiques les plus acerbes en direction de l'Algérie.

PAR KAMAL HAMED

Une campagne haineuse soutenue, où la menace de sanctions a été brandie, qui en dit long sur leur aversion contre l'Algérie.

C'est dans ce contexte que l'Algérie vient de déterrer ce lourd dossier de la criminalisation du colonialisme. Un dossier qui a fait l'actualité en Algérie il y a quelques années lorsque des députés ont élaboré un projet de loi portant sur la criminalisation du colonialisme. A l'époque cette incitative se voulait une réplique à la loi française glorifiant le colonialisme qui a, selon une des dispositions, moult « aspects positifs ». Et c'est justement au niveau de l'Assemblée populaire nationale (APN) que la question de la criminal-



isation du colonialisme a été remise sur le tapis.

En effet, c'est le président de cette institution parlementaire, Brahim Boughali, qui a évoqué cette question il y a juste quelques jours lors d'un entretien avec une chaîne de télévision nationale. Cette déclaration médiatique accordée à «Echourouk TV» est intervenue dans le contexte de la crise avec la France, mais aussi suite à la résolution du Parlement européen sur l'affaire de l'écrivain

Boualam Sansal. Interrogé justement sur la question de la criminalisation du colonialisme Boughali a été catégorique lorsqu'il a soutenu qu'« il est temps de mettre ce dossier sur la table ». « Arrêtons d'être sur la défensive et passons à l'attaque », en précisant que le pays « dispose de tous les atouts et preuves pour se défendre ». ET au président de la chambre basse du Parlement de revenir sur le projet de loi avorté il y a quelques années. Il a ainsi indiqué

que des « circonstances » ont fait que le projet ne soit pas examiné pour être adopté. Au niveau de l'APN un autre projet existe. « On a reçu durant l'actuel mandat un autre projet de loi mais il doit être réécrit et actualisé », a-t-il ajouté. Une affirmation qui atteste de la volonté de passer à l'action pour faire aboutir le projet de loi contrairement à la fois précédente.

En effet, le projet de loi en question, qui a notamment été initié par un député du parti du FLN soutenu par des dizaines d'autres députés de différentes formations politiques, a avorté puisque il n'a pas reçu l'aval des plus hautes autorités du pays à l'époque. Premier ministre durant cette période, Ahmed Ouyahia ; a martelé à plusieurs reprises que les Affaires étrangères est un domaine exclusivement réservé au président de la République. En somme rien ne doit se faire sans le consentement et l'aval du président de la République. C'est donc en partie pour cette raison que le défunt président Abdelaziz Bouteflika n'a pas donné suite au projet de loi en question. Il faut dire aussi qu'entre temps la loi française glorifiant le colonialisme a été, à l'initiative du président Jaques Chirac, pratiquement expurgé de toutes les dispositions qui ont irrité l'Algérie. Mais, aujourd'hui, la donne a pratiquement changé puisque les partis xénophobes et les nostalgiques de « l'Algérie française » dominant la scène politique en France.

K.H.

ACHARNEMENT CONTRE L'ALGÉRIE:

L'extrême droite française décriée, ses arguments déconstruits par des compatriotes

L'acharnement de l'extrême droite française sur l'Algérie, relayée par des médias qui ont pris fait et cause pour cette mouvance, est dénoncé ces jours-ci par plusieurs personnalités politiques et médiatiques françaises, révélant ainsi l'une des plus importantes périodes de turbulences politiques de la 5e République.

Sur un plateau d'une chaîne TV française, l'ancienne ministre française et ex-candidate à la présidence, Ségolène Royal, a dénoncé avec force la campagne de haine menée par l'extrême-droite et ses relais. « Il faut arrêter tous les discours méprisants pour l'Algérie » a-t-elle averti car « la façon dont vous parlez de l'Algérie résonne sur tout le continent africain ».

Elle a rappelé que l'Algérie d'avant la colonisation était une grande civilisation broyée par le colonialisme français. « Il y avait une grande civilisation algérienne, il y avait une culture, un développement économique, des structures familiales et villageoises, tout cela a été brisé, broyé par cette effroyable » colonisation, avait-

elle observé. Devant le Parlement, le député de La France Insoumise, Bastien Lachaud, interpellant ses rivaux de droite et d'extrême droite, a déclaré : « C'est l'algérophobie qui est votre rente politique, vous attisez la xénophobie, l'islamophobie et le racisme ». « Influenceurs algériens, Boualem Sansal, accord franco-algérien, Grande mosquée de Paris : une surenchère politique et médiatique insensée alimente la montée des tensions (...), et une campagne de stigmatisation délirante contre les Algériens et les Français d'origine algérienne », a écrit le parlementaire sur les réseaux sociaux, appelant à « s'opposer à ce déferlement de haine et démonter ce tissu de fantasmes pour retrouver la voie d'une relation apaisée ».

Sur une autre chaîne de TV française, la directrice de la revue Regards, Catherine Tricot, opine : « Je ne crois pas que c'est pour Boualem Sansal que la France joue ses relations avec l'Algérie. Sansal est un prétexte qu'a trouvé Retailleau (ministre français de l'Intérieur, NDLR) pour développer

son discours de guerre de civilisation contre le monde musulman, et contre les Algériens en particulier ».

Plus révélateur encore sur la crise politique interne en France et de l'inconséquence des polémiques créées de toutes pièces par son extrême-droite mal-inspirée, les arguments de la surenchère haineuse sont déconstruits par les institutions françaises elles-mêmes. Ainsi, après avoir accéléré les hostilités à cause du refus d'Alger d'accueillir un influenceur algérien sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (les fameux OQTF), et son expulsion manu militari par le ministre français de l'Intérieur sans respecter les usages diplomatiques, c'est le tribunal administratif de Paris qui désavoue Bruno Retailleau, estimant que la procédure d'expulsion en urgence absolue de l'homme de 59 ans, le 9 janvier, a été appliquée « à tort ». Le Tribunal a rappelé par ailleurs au ministre de l'Intérieur que s'il voulait procéder à l'expulsion, il « devra le faire dans le cadre d'une procédure d'expulsion ordinaire ». S'agissant de la fausse

polémique au sujet de la dette algérienne aux hôpitaux français, le ministre des Affaires étrangères Jean-Noël Barrot face aux députés français dans l'Assemblée nationale française, confirme les chiffres révélés par l'APS pour mettre fin à ces allégations en précisant que cette dette s'élevait à 2,58 millions d'euros, ce qui est considéré comme une situation « très acceptable » par rapport au montant total des factures dues par l'Algérie pour la période allant de 2007 à 2024. Ainsi, une autre France commence à réagir pour révéler au grand jour les visées malsaines d'une extrême-droite en mal d'arguments et de solutions viables pour les sujets d'importance pour la République française : la relance économique, le déficit budgétaire, le positionnement géostratégique, la perte d'influence...etc. Face à ces défis, les haineux, nostalgiques pour la plupart de l'esprit colonialiste, préfèrent utiliser un procédé vieux et éculé, et se dissimuler derrière un « cache misère » en créant une crise diplomatique avec Alger.

R.N.

GAMAL ABINA :

« La souveraineté de l'Algérie n'est pas négociable »

Les relations entre Paris et Alger ne sont pas au beau fixe et ce n'est un secret pour personne. Pour le spécialiste des relations internationales, Gamal Abina, la persistance des tensions entre les deux pays résulte de ce rapport d'arrogance que la France entretient avec l'histoire, car « elle n'a toujours pas digéré sa défaite et veut se venger ».

PAR LAKHDARI BRAHIM

« **L**a France continue d'entretenir une relation condescendante avec l'Algérie et refuse de reconnaître pleinement ses crimes coloniaux. De plus, elle n'a jamais voulu reconnaître la souveraineté totale de l'Algérie, qui n'est pas négociable », a indiqué M. Abina, hier, dans l'émission « L'invité du jour » de la Chaîne 3 de la Radio algérienne.

Les Algériens ont raison d'exiger la reconnaissance des crimes coloniaux commis par la France, estime l'orateur. « La France ne fait aucun effort dans ce sens et elle pense le contraire. Ce va-et-vient, ou il y a un petit geste après un recul, agace l'Algérie, car on n'a toujours pas obtenu le minimum syndical depuis 63 ans », a-t-il argumenté.

Interrogé sur le fait que l'Algérie reste la cible privilégiée de l'extrême droite française, notamment après les dernières déclarations de Marine Le Pen, qui a dit que la colonisation n'était pas un drame et que l'Algérie aurait pu être la Norvège du Maghreb, l'intervenant a rétorqué en rappelant que l'extrême droite s'est fondée sur le mythe de l'Algérie française et sur la frustration de la peur de l'Algérie.



Qualifiant la présidente du groupe du Rassemblement national (RN) à l'Assemblée nationale française d'« ignorante », M. Abina a tenu à rappeler également que tout ce qui a été construit en Algérie a été réalisé par le « sang et le dur labeur des ouvriers algériens réduits à l'esclavage ».

« Quand cette femme parle d'histoire, il faut qu'elle fasse un minimum d'effort et qu'elle sorte des Zemmour et compagnie, complètement illuminés par une histoire mythifiée. Il faut qu'elle aille dans l'histoire réelle et profonde des vrais historiens, à l'image de Mohammed Harbi, qui ont fait le travail et produit de la connaissance », lui a-t-il conseillé.

Concernant la politique hostile de Paris envers Alger, notamment en France, où de nombreux Algériens ont été victimes de discriminations au niveau des aéroports de la capitale française, l'expert en relations internationales a fait savoir que, de tout temps, l'extrême-droite a eu une

volonté délibérée de stigmatiser les Algériens en France.

« Les Français d'extrême-droite, qui ont une démarche haineuse, ont toujours eu une volonté de ciblage des Algériens et cela intervient au moment où la France est confrontée à de graves crises politique et économique. Comme il y a des blocages à tous les niveaux, ils veulent faire de l'Algérie et des Algériens le bouc émissaire de cette situation », a-t-il mis en garde, avant d'ajouter « L'extrême-droite française veut se venger également de leur défaite à eux, d'un pays en nette perte de prestige, qui n'a plus d'industrie et qui ne trouve pas de solutions économiques pour sa population ».

L'invité de la Chaîne 3 conclut en affirmant que la France n'a toujours pas digéré sa défaite et veut se venger, car elle a perdu son empire colonial à cause de cette Algérie qui l'a battue militairement et politiquement.

L.B.

ACTIVITÉS
PRÉSIDENTIELLES :

Le président de la République reçoit le Secrétaire général de l'UGTA

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu, hier, le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), M. Amar Takdjout, ainsi que la délégation qui l'accompagne, indique un communiqué de la Présidence de la République. L'audience s'est déroulée en présence du directeur de Cabinet à la Présidence de la République, M. Boualem Boualem, et du Conseiller du président de la République chargé de la direction générale de la Communication, M. Kamel Sidi Saïd.

APN :

Le groupe de travail chargé de l'enrichissement du projet de loi sur les partis politiques clôture ses travaux

Le groupe de travail chargé d'enrichir l'avant-projet de loi organique relatif aux partis politiques a clôturé, hier, ses travaux, en procédant à une dernière lecture des amendements proposés à cet effet, a indiqué un communiqué de l'Assemblée populaire nationale (APN).

Cette réunion, présidée par le vice-président de l'APN, M. Berbera El Hadj Cheikh, a permis de procéder à une dernière lecture des amendements proposés par les députés, fruit d'une série de débats et de séances visant à améliorer la formulation du texte de loi relatif aux partis politiques, précise la même source.

R.N.

Conférence-débat jeudi prochain à Paris sur les atrocités commises en Algérie par la France coloniale

Une conférence-débat sera organisée jeudi prochain à Paris sur les actes de torture commis en Algérie par la France coloniale durant la Guerre de libération nationale et la nécessité de « reconnaître » ces injustices, a annoncé un média.

Selon des médias français, la conférence est organisée par les groupes: Agir contre le colonialisme aujourd'hui (ACCA), les Anciens appelés en Algérie et leurs amis contre la guerre (4 ACG), l'Association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique (AFASPA), et Histoire

coloniale et postcoloniale.

La conférence témoigne d'un effort collectif pour traiter des conséquences durables de la Guerre de libération et de l'histoire coloniale sur les relations franco-algériennes contemporaines. Elle représente une plateforme de dialogue sur les mémoires conflictuelles et la nécessité de reconnaître les injustices passées, précise la même source. Parmi les intervenants à ce débat figure Nils Andersson, un grand témoin de la résistance à la guerre de libération. Il apporte une perspective personnelle et historique significative.

Son engagement à travers sa maison d'édition, qui a diffusé des œuvres essentielles sur la guerre, souligne l'importance de la mémoire historique.

Pour sa part, l'historien et enseignant Fabrice Riceputi examinera les dimensions controversées du passé colonial français. En mettant en lumière les atrocités commises durant la Guerre de libération nationale, il contribue à un débat nécessaire sur les crimes de guerre et la responsabilité historique.

Son ouvrage, « Le Pen et la torture,

Alger 1957, l'histoire contre l'oubli », souligne que le souvenir des violences coloniales demeure crucial dans les relations entre les deux pays.

Le débat sur la torture évoque également « l'urgence de répondre aux victimes et de reconnaître leurs souffrances », écrit le média, estimant que cette conférence « constitue un moment clé pour l'analyse et le dialogue sur les relations algéro-françaises. Elle met en lumière les luttes pour la reconnaissance des injustices historiques (...) ».

R.N.

LES PRODUITS PÉTROLIERS SATISFAISANTS

Pas de pénurie envisageable

La production des produits carburants dont le gas-oil et l'essence suffisant largement pour cette année. La production a atteint le chiffre de 17,7 millions de tonnes à fin 2024 en hausse de 5% par rapport à l'année dernière. Le marché sera couvert équitablement selon des critères de distribution et de régulation entre secteur privé et la compagnie publique Naftal.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Dans le dernier rapport du ministère de l'énergie, il est indiqué que la production du Diesel se situe à plus de 10 millions de tonnes suivie de l'essence évalué à 3,26 millions de tonnes et le kérosène à 610.000 tonnes. Des indices rassurants montrent que le marché des produits pétroliers enregistre une croissance soutenue pour satisfaire le marché national. La nouveauté est celle de la tendance évolutive du GPLc (gaz de pétrole liquéfié carburant) dont la production est estimée jusqu'à maintenant à 1,66 millions de tonnes en augmentation par rapport à 2023 où elle s'est située autour de 1,59 millions de tonnes. Ce gaz reste le plus propice actuellement car il est le moins polluant des autres produits et de



même son coût énergétique à la consommation reste moindre pour les utilisateurs. Dans une récente rencontre avec les investisseurs privés exploitant les stations d'essence et de gas-oil, le ministre de l'Énergie Mohamed Arkab a plaidé en faveur de l'approvisionnement de ce carburant propre en appelant les patrons de ces stations privées à une distribution équitable des régions desservies. Il est à rappeler que l'Algérie a entamé un processus pour réduire les déchets et autres polluants du carbone issu des émissions des automobiles. L'essence sans

plomb a été définitivement supprimée et on parle de poursuivre les actions de décarbonisation à l'horizon 2030. Un objectif qui va se traduire à soutenir le raffinage du GPLc et le GNL destiné aux automobilistes sachant que le coût par litre ne dépasse pas les 9 DA. L'Algérie n'importera plus de LAB (linéaire Alkyl Benzène) dont les besoins étaient de 40.000 tonnes par an. Un partenariat signé avec l'Italie pour le développer à la raffinerie à Skikda permettra de produire ce carburant. Une autre mesure a été prise qui consiste à se plier aux normes

européennes sur le Diesel. Le ministre avait expliqué dans une intervention à l'APN que « le Diesel produit localement répond parfaitement aux normes internationales et il est adapté à l'environnement algérien ». Il a précisé que « l'Algérie utilise actuellement la norme Euro 3 et va passer en 2026 à la norme 5 ». Ces normes concernent le respect à des normes antipollution qui ont été approuvées par les pays européens dans le contexte de l'utilisation draconienne du Diesel.

F. A.

HADJ 2025

Lancement de l'opération de paiement des frais à travers toutes les wilayas du pays

L'opération de paiement des frais du Hadj pour la saison 1446h/2025, estimés à 840.000 DA (frais du billet d'avion inclus), a débuté hier et se poursuivra jusqu'au 28 février en cours.

Le coup d'envoi de l'opération a été donné depuis le siège de la Banque d'Algérie, sis à Rue Zighoud Youcef (Alger).

L'Office national du Pèlerinage et de la Omra (Onpo) avait annoncé, dans un communiqué précédent, que le coût du Hadj pour la saison 1446/2025 a été fixé à 840.000,00 DA, frais du billet d'avion inclus, appelant les citoyens concernés, ayant obtenu le certificat de succès pour l'accomplissement des rites du hadj, le carnet de santé et le certificat de bonne santé, à se présenter aux succursales de la Banque d'Algérie (BA) de leurs wilayas pour s'acquitter des frais de pèlerinage.

L'Office a fixé la période de paiement du 2 au 28 février, précisant que les pèlerins doivent être munis d'un passeport biométrique d'une validité d'au moins six (06) mois à compter du 4 juin 2025, d'une attestation de succès délivrée par les services communaux pour cette saison, et d'un certificat de bonne santé délivré par la commission médicale de wilaya. Les pèlerins recevront un reçu de paiement des frais des services du pèlerinage d'un montant de 670.000,00 DA ainsi qu'un reçu de paiement du billet d'avion d'un montant de 170.000,00 DA.

FACE À LA VAGUE DE FROID QUI PERSISTE

Les virus de grippe circulent

PAR IDIR AMMOUR

Avec le froid qui s'installe ces jours-ci, le risque de propagation de la grippe saisonnière est réel. Pour s'en prémunir, la vaccination et la vigilance demeurent les moyens les plus efficaces.

Pour ce faire, le ministère de la Santé, comme à son accoutumé, ne compte ménager aucun effort en mettant en avant le facteur sensibilisation en valeur, surtout que le scénario des années précédentes est toujours dans les esprits.

Les praticiens de la santé, quant à eux, sont sur le qui-vive pour réduire la sévérité des symptômes et prévenir les complications. Malheureusement, la grippe saisonnière est bien là, de retour, et la situation pourrait devenir inquiétante selon des spécialistes de la santé.

En effet, le professeur Djenouhat vient de mettre en garde contre « l'intensification de la grippe saisonnière ». Cela avant de prévoir, « une hausse des contaminations dans les semaines à venir ».

« Le pic des infections n'a pas encore été atteint », avertit-il. Pour étayer ses propos, il s'appuie sur le lien étroit entre la propagation du virus et les vagues de froid persistantes.

S'exprimant sur les ondes de la radio locale de Sétif, il explique que « la hausse actuelle des infections était prévisible en raison de plusieurs facteurs, notamment la baisse des températures ».

D'ailleurs, depuis un moment, les établissements de santé de proximité sont pris d'assaut par des patients qui présentent des symptômes respiratoires de type toux sèche, fièvre, malaise général, douleurs articulaires et difficulté à respirer avec des

sensations d'étouffement.

Il relève à ce titre, que la plupart des patients présentent des symptômes grippeux similaires à ceux observés en Europe et dans d'autres pays occidentaux. Concernant les chiffres de fin janvier, le professeur indique que 48 % des cas recensés étaient liés à la grippe saisonnière. « 4 % des cas ont contracté le Covid-19 et le même taux est enregistré pour d'autres virus respiratoires ».

Pour le reste, c'est-à-dire près de la moitié des infections enregistrées, celles-ci concernent « des virus non identifiés, mais jugés non dangereux ». L'évolution actuelle de la grippe inquiète tout particu-

lièrement le professeur Djenouhat, qui observe une gravité accrue des symptômes chez les jeunes patients. « Cette année, ils développent des symptômes plus sévères pouvant durer jusqu'à vingt jours », précise-t-il. Enfin, face à cette situation de passivité des uns et du laisser-aller, des autres, les praticiens de la santé rappellent l'importance des mesures de prévention, comme le lavage des mains, le port du masque et la limitation des contacts en cas de symptômes. Avec l'hiver qui se prolonge, la vigilance reste donc de mise pour éviter une flambée encore plus importante des cas.

I. A.



ENERGIE

Mohamed Arkab reçoit une délégation de l'Uniprest



Le ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, Mohamed Arkab, a reçu, hier à Alger, une délégation de l'Union nationale des investisseurs et propriétaires de relais et stations-service (Uniprest) pour s'enquérir des préoccupations des professionnels du secteur, indique un communiqué du ministère.

La rencontre entre M. Arkab et la délégation de l'Uniprest, conduite par son président, Oussama Meriane, s'est déroulée en présence du président de la Confédération nationale du patronat

algérien (CNPA), Mohamed Said Naït Abdelaziz, du président de l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH) et de cadres du ministère.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des efforts visant à renforcer le dialogue avec les partenaires économiques et à écouter les aspirations des investisseurs pour contribuer au développement du secteur des hydrocarbures et améliorer la qualité des services proposés aux citoyens, selon le communiqué. Lors de cette rencontre, Arkab a écouté plusieurs préoccupations liées principalement à l'organisation de l'activité des investisseurs privés dans la distribution des produits pétroliers, à l'amélioration des services et à l'accompagnement attendu du secteur de l'énergie.

Il a également été question des mécanismes de renforcement du partenariat entre les secteurs public et privé et du développement de l'infrastructure des stations-service. Dans ce cadre, le ministre d'Etat a mis en avant le «rôle stratégique»

que jouent les exploitants de stations-service dans la garantie d'un service public vital, saluant leur engagement à assurer la continuité de l'activité même dans des conditions difficiles. Il a en outre insisté sur la conjugaison des efforts de tous les acteurs pour garantir une coordination permanente et une concertation continue en vue d'améliorer les services proposés aux citoyens et de renforcer la contribution du secteur à l'économie nationale.

Dans ce contexte, Arkab a appelé à moderniser les stations-service, soulignant l'importance d'étendre l'utilisation du GPL carburant en tant qu'alternative énergétique propre et durable.

Au terme de la rencontre, le ministre d'Etat a souligné l'engagement de son département ministériel à examiner toutes les préoccupations soulevées et à œuvrer à trouver les solutions appropriées, en collaboration avec toutes les parties concernées, conclut le communiqué.

5^e ÉDITION DU SALON INTERNATIONAL BUILTEC 80 exposants attendus

Au total, 80 exposants locaux et étrangers prendront part à la 5^e édition du Salon international des constructions modernes et des nouvelles technologies BUILTEC, prévue du 10 au 13 février à Constantine, apprend-on samedi des organisateurs de cette manifestation. Placé sous le slogan «Bâtir le futur grâce aux technologies», le Salon ambitionne d'être un carrefour d'échanges et de collaborations stratégiques, a fait savoir, dans une déclaration à l'APS, Mohamed Seifeddine Salhi, le directeur de l'entreprise MediaSmart, organisatrice de cette manifestation, notant que ce rendez-vous mettra en avant les avancées en matière de construction intelligente, de matériaux innovants et de solutions numériques adaptées aux exigences du secteur.

Cette année, une attention particulière sera accordée aux entreprises présentant leurs produits pour la première fois, leur offrant ainsi une visibilité accrue auprès

d'un public spécialisé. Les startups ne seront pas en reste, notamment celles qui développent des applications et des solutions numériques destinées à moderniser le domaine du bâtiment et à favoriser la réhabilitation du vieux bâti.

Dans cette optique, un espace VIP sera mis en place afin de faciliter les rencontres entre professionnels et acteurs majeurs du secteur. Véritable plateforme d'affaires, ce Corpo Space sera accessible exclusivement aux entreprises et aux investisseurs et constituera un levier stratégique pour la conclusion de partenariats commerciaux et industriels.

En parallèle de l'exposition, le Salon sera rythmé par la présentation de 32 conférences scientifiques durant les 4 jours de la manifestation, abordant des thématiques en lien avec le développement durable, l'intelligence artificielle appliquée à la construction, l'innovation dans l'exploitation des ressources

naturelles et la préservation du patrimoine. Deux événements majeurs viendront enrichir cette édition : «Bâtir le Futur : Le Pitch des Startups PropTech & Construtech», qui réunira les jeunes entreprises du secteur en quête de collaborations et d'investissements, ainsi qu'une journée technique dédiée à l'efficacité énergétique dans le bâtiment, organisée en partenariat avec l'Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (APRUE).

Avec la présence de sept grandes entreprises algériennes du secteur de la construction et de la promotion immobilière, la 5^e édition du Salon BUILTEC s'impose comme un carrefour et une vitrine de référence pour les visiteurs à la recherche d'un appartement idéal pour leurs ambitions et constituera un lieu de rencontre pour l'innovation et le développement économique, à l'échelle nationale et internationale.

AÉROPORT D'ALGER

Ouverture des guichets de la Banque d'Algérie pour la prime de voyage de 750 euros

L'aéroport d'Alger a récemment annoncé l'ouverture de guichets de change de devises de la Banque d'Algérie, qui permettront aux voyageurs de recevoir une prime de 750 euros. Cette prime est destinée aux citoyens algériens souhaitant voyager à l'étranger. Les guichets seront ouverts à partir de février 2025 dans les salles d'embarquement de la station Ouest et de la station 1 de l'aéroport d'Alger. Pour bénéficier de la prime, les voyageurs devront se rendre à la Banque d'Algérie munis de leur passeport, visa, assurance de voyage, et de la somme en dinars correspondant à la valeur de la prime en euros. Un reçu sera délivré pour permettre de récupérer les 750 euros aux guichets situés dans les salles de départ après le passage aux contrôles de police et de douane. En outre, des succursales de la Banque d'Algérie seront ouvertes dans les aéroports et ports pour faciliter l'accès à cette prime.

BOURSE D'ALGER

Première réunion du guichet unique pour l'introduction de Pharma Invest

La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) a organisé, hier, la première réunion du guichet unique du marché financier en vue d'accompagner la société Pharma Invest Spa dans ses démarches d'introduction en bourse. Cette réunion, qui s'est tenue au siège de la Cosob, fait suite «à la demande de la société Pharma Invest Spa et a pour objectif de simplifier les démarches d'introduction en bourse de cette dernière, dans le cadre de l'ouverture de son capital», a indiqué l'autorité de régulation dans un communiqué. Ont participé à cette réunion tous les acteurs principaux du marché financier membres du guichet, à savoir la Cosob, la Société de gestion de la bourse des valeurs, Algérie Clearing, les intermédiaires en opérations de bourse, le Crédit populaire d'Algérie et «TellMarkets», la société «Invest Market» en qualité de promoteur en bourse, ainsi que le cabinet de conseil «Grant Thornton» en tant qu'expert évaluateur en bourse. Les objectifs de cette réunion étaient «d'accompagner Pharma Invest Spa en lui expliquant toutes les démarches nécessaires pour son introduction en bourse», a ajouté la même source. La société Pharma Invest Spa est active dans le domaine de la distribution et de la fabrication de médicaments. Elle est dotée d'un capital social qui s'élève à 5,5 milliards DA et possède 5 filiales, a fait savoir la Cosob. Le guichet unique du marché financier a été créé le 23 novembre dernier lors de la deuxième conférence annuelle du marché financier, en tant qu'initiative innovante visant à réduire les délais et simplifier les démarches pour les sociétés souhaitant s'introduire en bourse», est-il rappelé dans le communiqué. Ce mécanisme «témoigne de l'engagement de la Cosob à faciliter l'accès des entreprises au marché financier et à en renforcer l'attractivité auprès des acteurs économiques, en tant que source de financement alternative et efficace, dans le contexte de la dynamique rapide de l'économie nationale», a-t-on encore souligné de même source.

Finances : 2025 sera l'année de la technologie financière par excellence

En 2025, l'Algérie se prépare à entrer dans une nouvelle ère de transformation numérique, un tournant marqué par la montée en puissance des technologies financières. Lors du 3e sommet sur la technologie financière et le e-commerce, le ministre de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Noureddine Ouadah, a fait une déclaration marquante en soulignant que 2025 sera "l'année de la technologie financière par excellence".



RÉFORMES FINANCIÈRES EN COURS

La Cour des comptes plaide pour une gestion plus rigoureuse

Finances : 2025 sera l'année de la technologie financière par excellence



En 2025, l'Algérie se prépare à entrer dans une nouvelle ère de transformation numérique, un tournant marqué par la montée en puissance des technologies financières. Lors du 3e sommet sur la technologie financière et le e-commerce, le ministre de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Noureddine Ouadah, a fait une déclaration marquante en soulignant que 2025 sera "l'année de la technologie financière par excellence".

Ce changement, qui s'accompagnera de réformes majeures, représente une étape décisive dans la transition vers le paiement électronique. Le ministre a expliqué que cette année serait marquée par une série de réformes législatives, notamment la révision de la loi sur la monnaie et le crédit, ainsi que le lancement de banques numériques et de monnaies numériques, accompagnés par l'introduction du paiement électronique sous toutes ses formes. Cette transition est également facilitée par un cadre juridique en constante évolution, dont les bases ont été

posées par plusieurs textes législatifs. Le ministre a particulièrement salué l'évolution rapide du secteur du commerce électronique en Algérie, qui connaît un essor impressionnant, tout en soulignant la nécessité d'adapter le cadre législatif aux nouvelles réalités du terrain. C'est dans ce contexte que son ministère est en concertation avec les ministères du Commerce, de la Poste et des Télécommunications pour enrichir la législation actuelle avec des articles qui répondent aux besoins croissants du secteur. Le ministre a également évoqué le travail de son ministère avec la Banque d'Algérie et les autres institutions

financières pour accélérer la promulgation des textes législatifs sur les moyens de paiement électronique, tout en développant des environnements favorisant l'innovation, comme la mise en place de "sandbox" (environnements expérimentaux permettant de tester des solutions novatrices avant leur déploiement complet). Ces initiatives visent à renforcer l'infrastructure nécessaire pour le développement des services financiers numériques en Algérie, en créant un écosystème favorable à l'innovation.

Le cadre législatif dans ce domaine est désormais stable, selon M. Ouadah, car toutes les lois prennent en compte les aspects technologiques. Celles-ci incluent des textes importants comme la loi sur l'auto-entrepreneur, la loi sur la monnaie et le crédit, ainsi que la loi sur les marchés publics. Cependant, le ministre a souligné que certaines réglementations d'application restent à finaliser et que des efforts sont encore nécessaires pour sensibiliser les acteurs privés aux nouvelles lois et leur faire prendre conscience des opportunités qu'elles offrent. Une telle sensibilisation passe également par la

mise en avant des histoires de réussite dans ce domaine, ce qui pourrait encourager davantage d'acteurs à s'impliquer dans la transformation numérique. Concernant l'inclusion financière, le ministre a mis en avant la loi sur l'auto-entrepreneur, qu'il considère comme l'une des réalisations majeures de son secteur. En effet, cette loi a permis à des dizaines de milliers de jeunes entrepreneurs de démarrer leur propre activité. Il a également révélé que des solutions de financement adaptées sont en préparation pour faciliter le développement des auto-entrepreneurs à l'avenir, renforçant ainsi l'accès au financement et à la formali-

sation des petites entreprises. Cette approche vise à soutenir l'entrepreneuriat, particulièrement dans le secteur des start-up, qui constitue un levier stratégique pour l'économie numérique en Algérie. Le ministre a également souligné les efforts déployés pour encourager les partenariats entre les start-up locales et les entreprises nationales. Il a noté que les entreprises algériennes produisent, désormais, des solutions technologiques localement, ce qui réduit la dépendance à l'importation de logiciels étrangers. Cette situation est le fruit de politiques visant à encourager l'innovation locale et à promouvoir la création d'entreprises dans le secteur

technologique. L'une des mesures phares pour soutenir ce processus est le recours aux contrats d'innovation ouverte, un mécanisme qui permet aux entreprises publiques de présenter leurs problèmes et de financer des start-up ou des incubateurs d'affaires adaptés à leurs besoins.

Dans ce contexte, M. Ouadah a encouragé les start-up algériennes à se positionner sur le marché mondial et à "investir" les marchés africains, en tirant parti du cadre juridique et de l'environnement des affaires favorable qui est en train de se mettre en place. Il a souligné l'importance de la compétitivité et de la capacité d'innovation des entreprises algériennes, en les incitant à se préparer pour affronter les défis du marché international, notamment en Afrique, qui représente une opportunité majeure pour l'expansion des start-up locales.

Au cours de cet événement de trois jours, deux conventions importantes ont été signées. La première, entre la start-up "Guidini" et l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), vise à aider les commer-

çants et artisans à intégrer le commerce électronique dans leurs activités. Ce partenariat est essentiel pour la digitalisation du secteur commercial en Algérie, en particulier pour les petites entreprises qui cherchent à se moderniser et à atteindre un public plus large grâce à l'e-commerce.

La seconde convention, signée entre la Société algérienne des assurances (SAA) et la start-up My TPE App, permettra d'implémenter une solution logicielle pour la gestion des Terminaux de paiement électronique (TPE) au sein des bureaux de la SAA à travers le pays. Cela s'inscrit dans l'objectif de moderniser les moyens de paiement et d'encourager l'adoption du paiement électronique à tous les niveaux de l'économie. Ces accords sont également le reflet de la volonté des entreprises publiques de collaborer avec les start-up, dans le cadre des orientations stratégiques de l'État pour stimuler les partenariats entre les secteurs public et privé.

La 3e édition du sommet a réuni de nombreux experts, investisseurs et entrepreneurs, qui ont échangé sur les questions clés liées à la technologie

financière et au commerce électronique. Ce type de rassemblement est crucial pour favoriser le dialogue et la collaboration entre les différents acteurs de l'écosystème numérique, permettant ainsi de définir des solutions concrètes aux défis actuels et de promouvoir les opportunités offertes par les technologies de demain. La manifestation a été organisée par la start-up "Guidini", sous le patronage du ministère de la Poste et des Télécommunications, du ministère de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, et du Haut-commissariat à la numérisation, affirmant ainsi l'engagement des autorités algériennes à soutenir la transition numérique et à promouvoir une économie de plus en plus numérique et inclusive.

Ainsi, à travers ces initiatives et ces partenariats, l'Algérie se positionne comme un acteur clé de la transformation numérique en Afrique, avec l'ambition de devenir un modèle en matière de technologie financière et de commerce électronique dans les années à venir.

RÉFORMES FINANCIÈRES EN COURS

La Cour des comptes plaide pour une gestion plus rigoureuse

La Cour des comptes a insisté sur la nécessité pour le Gouvernement de traiter de manière radicale la problématique des impôts non collectés et d'optimiser les dépenses, tout en mettant fin au gaspillage dans les ministères.

Dans son rapport d'évaluation concernant le projet de règlement du budget de l'année 2022, elle a recommandé une rigueur dans l'estimation des budgets et la finalisation des projets en cours dont le taux d'avancement dépasse 70%, dans une démarche décisive pour maîtriser les finances publiques. Dans ce contexte, le ministre des Finances, Laâziz Faïd, se rendra mardi devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale pour présenter le projet de loi de règlement du budget de 2022, la dernière année à laquelle la loi de finances a été préparée selon les méthodes classiques, avant le passage à la loi organique relative aux lois de finances (n° 15/08) qui régira la préparation des budgets annuels à partir du 1er janvier 2023. Le projet de loi de règlement du budget de 2022 a été accompagné de remarques figurant dans le rapport d'évaluation de



la Cour des comptes, insistant sur la nécessité de résoudre de manière définitive et sérieuse la question des impôts non collectés, de rationaliser les dépenses, d'arrêter toute forme de gaspillage dans les ministères et de mettre fin à la « cacophonie » des soldes financiers non utilisés dans certains secteurs ou excédant les prévisions dans d'autres. La Cour des comptes a ainsi mis l'accent sur la précision dans l'estimation des budgets et sur l'importance de finaliser les projets dont le taux de réalisation a dépassé les 70%.

Selon le rapport auquel le Midi Libre a eu accès, la Cour des comptes a recommandé de continuer à travailler sur la maîtrise de l'assiette fiscale et des taxes constituant les recettes ordinaires, de

compléter le processus de classement des dettes fiscales en fonction de leur collectabilité, et d'adopter une gestion axée sur les résultats qui définit les objectifs à atteindre dans la collecte des recettes fiscales et les indicateurs permettant d'évaluer les résultats obtenus. En ce qui concerne les dépenses du budget, les directives concernant le cadre budgétaire à moyen terme recommandent en particulier des mesures visant à améliorer le contrôle des dépenses de gestion, augmenter l'efficacité des investissements publics, en particulier pour le budget de gestion, maîtriser l'évolution de la masse salariale, rationaliser les dépenses de gestion des services, lutter contre toutes formes de gaspillage, et éviter la création de nou-

velles institutions publiques, en privilégiant la consolidation fonctionnelle et régionale de celles ayant des missions similaires. La Cour des comptes a également demandé à ce que les projets en cours dont l'exécution a dépassé les 70% soient achevés dans les délais et avec les coûts prévus, et qu'aucun nouveau programme, y compris les études, ne soit lancé, sauf en cas de nécessité ou pour honorer les engagements de l'État, tout en clôturant les projets d'investissement public achevés. Selon le rapport de la Cour des comptes, à l'inverse des recommandations qui sont répétées dans toutes les directives relatives à la préparation du projet préliminaire de la loi de finances et du budget de l'État, la situation nationale et internationale n'a pas permis d'atteindre ces objectifs. La Cour des comptes a aussi recommandé de rationaliser les dépenses publiques, en particulier celles liées aux transferts sociaux, d'améliorer la qualité de l'enregistrement et de l'exécution des programmes d'équipement, et de proposer un financement uniquement pour les projets ayant atteint le niveau de maturité requis, afin d'éviter les retards dans leur réalisation, ainsi que le recours récurrent aux opérations de réévaluation que le trésor public ne peut supporter.

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Ghrieb ordonne le traitement en urgence des dossiers d'investissement en suspens

Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, M. Sifi Ghrieb a, ordonné, samedi à Alger, le traitement « en urgence » des dossiers d'investissement en suspens dans le domaine des industries pharmaceutiques, indique un communiqué du ministère.

Cette instruction a été donnée lors d'une rencontre avec les opérateurs publics et privés activant dans ce domaine, en présence du ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie chargé de la Production pharmaceutique, Fouad Hadji, et de cadres du ministère, en application des directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à assurer la disponibilité et la qualité des médicaments, pour une meilleure prise en charge des patients et la satisfaction des besoins nationaux. Au cours de cette réunion, M. Ghrieb a écouté les préoccupations et les propositions des opérateurs, portant essentiellement sur l'encouragement des investissements dans le secteur pharmaceutique, en particulier la production en full process à partir des matières premières, l'enregistrement des médicaments et le traitement des dossiers y afférents, ainsi que les études de bioé-

quivalence des médicaments génériques. Les opérateurs ont également évoqué le processus d'authentification et de conformité, notamment en ce qui concerne les dispositifs médicaux, ainsi que le développement de médicaments innovants et l'exportation de médicaments et de produits pharmaceutiques pour lesquels l'Algérie a atteint l'auto-suffisance.

A l'issue des discussions, M. Ghrieb a donné des instructions pour la « création d'un bureau vert au niveau du ministère pour le traitement urgent des dossiers de projets d'investissement qui ont été réalisés et qui attendent d'obtenir les licences nécessaires pour commencer la production, ainsi que ceux qui contribuent à répondre aux besoins du marché national et à développer la production locale ».

Le ministre a mis l'accent sur la nécessité de « trouver un mécanisme pour orienter et organiser les investissements dans l'industrie pharmaceutique de manière à répondre aux besoins nationaux concernant différents types de médicaments, de produits pharmaceutiques et de matériel médical, tout en impliquant les opérateurs activant dans ce domaine », précisant que les canaux

de communication restent ouverts à tous les opérateurs.

Les propositions des opérateurs « seront prises en compte et constitueront le point de départ pour élaborer une feuille de route et une stratégie globale aux contours clairs pour le développement de l'industrie pharmaceutique en Algérie », a-t-il assuré.

Il a rassuré que les opérateurs activant dans l'industrie pharmaceutique « bénéficieront de toutes les facilitations et de l'accompagnement nécessaire pour concrétiser leurs investissements », tout en « œuvrant à réduire les délais de traitement des dossiers d'enregistrement des médicaments et à alléger les procédures de conformité concernant le matériel médical ».

De son côté, le ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie, chargé de la Production pharmaceutique a expliqué que « l'objectif de ces rencontres est de débattre de l'état du secteur, de relancer la production pharmaceutique nationale, de garantir la disponibilité des médicaments efficaces, de réduire la facture des importations de médicaments et de trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les opérateurs sur le terrain », conclut le communiqué.

RAMADHAN

Cherfa préside une réunion d'évaluation du programme d'approvisionnement du marché en produits agricoles

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Youcef Cherfa a présidé, samedi, une réunion d'évaluation des différentes opérations inscrites dans le cadre du programme d'approvisionnement du marché en produits agricoles de large consommation, en prévision du mois de Ramadhan prochain.

Selon un communiqué du ministère, la réunion s'est déroulée en présence des présidents-directeurs généraux (P.-dg) des groupes économiques, des directeurs des offices sous tutelle, et des cadres centraux concernés.

Un exposé a été présenté, à cette occasion sur le programme de régulation des viandes blanches et rouges, et des légumes tels que la pomme de terre, l'oignon, l'ail, les céréales, les légumineuses, le lait et ses dérivés, ainsi que l'huile d'olive.

M. Cherfa a salué les efforts consentis par tous les acteurs et les mesures proactives prises pour assurer la disponibilité des produits agricoles les plus consommés durant le mois de Ramadhan, en adéquation avec le pouvoir d'achat des citoyens, selon le communiqué.

GRÈVE DES HUIT JOURS

La caravane nationale historique fait escale à Oran

La caravane nationale historique, initiée par l'Organisation algérienne du commerce et de l'investissement social, a fait escale samedi soir à Oran à l'occasion du 68e anniversaire de la grève des huit jours.

Le président de cette organisation, Djaber Bensdira a indiqué à l'APS, en marge d'une conférence sur la grève des huit jours organisée en coordination avec le Musée du Moudjahid d'Oran et le bureau local de l'Organisation nationale des moudjahidine (ONM), que "cette caravane, lancée le 28 janvier dernier à partir du Musée national du Moudjahid à Alger, a déjà parcouru huit wilayas et devra clôturer son périple, cette semaine avec la visite de quatre autres wilayas".

Cette initiative, à laquelle ont pris part des commerçants, des étudiants, des enseignants et des artistes, a permis de "mieux comprendre le combat et les sacrifices des moudjahidine et des martyrs, en particulier des commerçants et des industriels algériens durant la glorieuse Révolution de libération, ainsi que la répression brutale exercée par les forces coloniales contre les participants à cette grève historique", a-t-il déclaré.

La caravane a donné lieu à diverses activités culturelles et historiques autour de la grève des huit jours, ainsi qu'à des rencontres avec des moudja-



hidine et des familles de chahids ayant pris part à cette action lancée par le Front de libération nationale (FLN) afin de démontrer l'unité du peuple algérien autour de la révolution et son attachement à la liberté et à l'indépendance. A l'issue de la conférence organisée à Oran, le bureau national de l'Organisation algérienne du commerce et de l'investissement social a décerné, dans sa troisième édition, la médaille du "Commerçant honnête et fidèle" à un groupe de commerçants martyrs et de moudjahidine ayant contribué au succès de la grève et de la révolution. Cette distinction a été également attribuée à des commerçants actuels ayant fait preuve d'un engagement exemplaire en terme d'intégrité et de respect de la loi.

Dans son intervention, Dr Mohamed Belhadj, professeur au département d'histoire et d'archéologie de l'Université Oran 1 Ahmed-Ben Bella a souligné que "la grève des huit jours de 1957, qui a vu la participation de nombreuses catégories professionnelles et ouvrières, notamment les commerçants, a constitué un référendum populaire avant l'heure, exprimant l'attachement des Algériens à la direction de la révolution et leur volonté inébranlable d'accéder à la liberté et à l'indépendance".

De son côté, Dr Guendouz Abdelkader de Université "Ibn Khaldoun" de Tiaret a rappelé que "la grève des huit jours faisait partie des actions révolutionnaires décidées par le Comité de coordination et d'exécution (CCE) du FLN, en parallèle avec l'examen de la question algérienne aux Nations unies, afin de générer un élan médiatique permettant l'internationalisation de la cause algérienne et incitant l'Onu à reconnaître le droit du peuple algérien à l'indépendance".

Le directeur du Musée du Moudjahid d'Oran, Mokhtar Sedikki a, quant à lui, affirmé à l'APS que cette conférence, organisée dans l'enceinte du musée, constitue la troisième activité commémorative dédiée au 68e anniversaire de la grève des huit jours, en collaboration avec le secteur des moudjahidine et des ayants-droit, l'Université Oran 1, l'Union générale des commerçants et artisans algériens et l'Organisation algérienne du commerce et de l'investissement social.

BILAN DES INTEMPÉRIES

Interventions de la Protection civile dans plusieurs régions

La Direction générale de la Protection civile a fait le point sur la situation générale suite aux intempéries, ce dimanche, à 06h30.

Selon un communiqué de la direction, dans la commune d'Oulad Farès, wilaya de Chlef, un mouton est décédé à la suite de l'infiltration des

eaux de pluie dans deux maisons dans le quartier El Saïdia, sans faire de victimes humaines.

Dans la commune de Bouzigue, 49 têtes de moutons ont été sauvées après l'infiltration des eaux de pluie dans une maison et une étable dans le quartier Bouglili.

La wilaya de Mostaganem, dans la commune de Fernaka, a procédé à l'évacuation des eaux de pluie d'une maison au sol dans le douar El Kaddara. Une autre opération d'évacuation des eaux de pluie a eu lieu dans une maison au sol dans le douar El-Louza.

En ce qui concerne la wilaya de Mascara, des opérations d'évacuation des eaux de pluie ont eu lieu dans une maison au sol dans le village de Maktâa Manour, dans la commune de Maktâa El-Dous.

BATNA

Un ouvrier de Sonelgaz perd la vie dans une chute d'un poteau électrique

Samedi, un électricien nommé « K. B. », travaillant pour l'agence commerciale de Sonelgaz dans la circonscription de N'gaous, wilaya de Batna, a perdu la vie suite à un accident de chute d'un poteau électrique lors d'une intervention pour rétablir l'électricité.

Selon les informations disponibles, la victime est tombée du haut du poteau électrique sur sa tête, ce qui a causé sa mort. Des enquêtes ont été ouvertes, selon des sources du Midi Libre, pour déterminer les circonstances et les détails de l'accident.

DÉMANTÈLEMENT D'UN RÉSEAU CRIMINEL À ANNABA

Trafic de médicaments et arrestations

Les membres de la brigade régionale de la gendarmerie nationale d'El-Hajar, à Annaba, ont réussi à mettre fin aux activités d'un réseau criminel organisé spécialisé dans le trafic, la distribution et le stockage de comprimés psychotropes, dont les activités s'étendent à plusieurs wilayas voisines. Selon un communiqué de la même unité, l'opération a été lancée suite à des informations obtenues par la brigade régionale de gendarmerie d'El-Hajar concernant une tentative de

de comprimés psychotropes dans les quartiers de la wilaya d'Annaba.

Grâce à une exploitation rapide et efficace des informations, ainsi qu'à un renforcement des recherches et des enquêtes, quatre suspects ont été arrêtés. Une quantité importante de comprimés psychotropes a été saisie dans la maison de l'un des suspects, prêts à être distribués et commercialisés auprès des jeunes.

Après un approfondissement de l'enquête et le respect de toutes les procédures légales nécessaires, l'enquête a

été étendue à plusieurs wilayas voisines, permettant l'arrestation des autres membres du réseau.

Cette opération de grande envergure a permis de saisir près de 25.000 comprimés de type Pregabaline 300 mg, 3 véhicules touristiques, des téléphones portables et l'arrestation de 7 suspects. Tous les suspects seront présentés devant les autorités judiciaires compétentes une fois l'enquête terminée. Trois autres individus impliqués dans l'affaire, dont l'identité a été établie, sont actuellement en fuite.

DÉPRESSION, ANXIÉTÉ

La nouvelle épidémie de l'adolescence ?

Près des trois quarts des adolescents souffrent de dépression ou d'anxiété, c'est le constat dramatique, livré par cette équipe du Murdoch Childrens Research Institute (MCRI, Melbourne) dans le *Lancet Psychiatry*.



Un constat dressé en Australie mais qui traduit un mal-être bien plus large de la jeunesse. Ainsi, menée en Australie, cette analyse fixe la prévalence des symptômes de dépression ou d'anxiété à près de 75 % des adolescents. Chez la plupart de ces adolescents, la dépression et les troubles anxieux sont chroniques : ainsi, 64 % des adolescents signalent ces symptômes 3 fois ou plus au cours de leur adolescence. L'implication est l'urgence de mise en œuvre de stratégies préventives en communauté pour résoudre ou réduire la prévalence de ces troubles de la santé mentale et cette perte de satisfaction et de qualité de vie chez les jeunes.

Des données frappantes
L'un des auteurs principaux, le Dr Ellie Robson du MCRI insiste sur la préoccupation que représente le taux et la récurrence des symptômes de dépression et d'anxiété chez les adolescents, ce qui emporte de graves conséquences tout au long de la vie, pour toute une génération : « Ce sont

des données frappantes, en particulier compte tenu du nombre de jeunes qui ont ressenti des symptômes sur plusieurs années de notre étude et de la mesure dans laquelle ces symptômes mentaux peuvent affecter le fonctionnement au quotidien des jeunes ». L'étude, longitudinale, a suivi 1.239 enfants et adolescents âgés de 10 à 18 ans, participant à la cohorte Child to Adult Transition Study (CATS) dont les symptômes d'anxiété et de dépression ont été évalués chaque année. L'analyse de ces données mentales, révèle que : les filles présentent un risque accru :

84 % des filles vs 61 % des garçons ont connu des symptômes de dépression ou d'anxiété au moins une fois pendant l'adolescence ; les filles sont également plus susceptibles de suivre une évolution chronique (72 % vs 49 %) ; les symptômes d'anxiété et de dépression sont plus marqués lors des périodes de stress scolaire, comme la transition du primaire au secondaire, les périodes d'exams et la fin de la scolarité ; 75 % des participants souffrant de ces problèmes de santé mentale pendant la pandémie de COVID présentaient déjà des symptômes avant, ce qui

confirme l'existence d'autres facteurs de risque, que la pandémie. En révélant cette incidence cumulative très élevée de symptômes cliniques au cours de l'adolescence et dans un pays plutôt riche, cette analyse tire un signal d'alarme et appelle, au-delà des soins cliniques et d'un accès élargi à ces soins, à la mise en œuvre de stratégies préventives en dehors aussi du système de santé, au sein même des communautés.

Source: *The Lancet Psychiatry* 4
Dec, 2024

L'ANXIÉTÉ SOCIALE

Prédictive de suicide chez les jeunes

Le stress et l'anxiété sont généralement perçus comme des symptômes négatifs et, dans certains cas comme des troubles mentaux à part entière. On parle ainsi de troubles anxieux ou de syndrome de stress post-traumatique. Cependant, la psychologue Lisa Damour, PhD, spécialiste du stress et auteur d'une chronique régulière pour le *New York Times* rappelle que cette tension de fond peut également jouer un rôle utile, non nocif, dans notre quotidien. Ses conclusions, présentées à la Convention 2019 de l'American Psychological Association, mettent en particulier en exergue un rôle clé de l'anxiété : une sorte de système d'alarme interne qui nous stimule et nous pousse à aller au maximum de nos capacités.

Dans nos sociétés modernes, de nombreuses personnes se sentent souvent stressées et anxieuses. Et l'aide arrive, la plupart du temps, alors que le stress et l'anxiété ont déjà atteint des niveaux néfastes pour le bien-être et la santé. Cependant, soutient l'auteur, mieux accepter le stress comme une donnée inévitable de la vie quotidienne, nous permet de travailler à la limite de nos capacités voire même de les renforcer. Cette "inoculation continue", écrit



l'auteur, permet de développer une résilience supérieure à la moyenne et de mieux faire face aux nouvelles difficultés.

Mieux accepter stress et anxiété pour mieux les gérer

Le stress ne résulte pas toujours de mauvais événements ou de situations négatives. Ramener son bébé à la maison après l'accouchement pour la première fois est inévitablement stressant et, dans ce cas, le stress agit comme un système d'alarme interne, probablement issu de notre évolution, qui nous avertit des menaces tant externes qu'internes. En nous permettant de rester sur le qui-vive, le stress nous évite, parfois, de commettre des

erreurs.

Considérer l'anxiété comme étant parfois utile et protectrice, souligne l'auteur psychologue, nous permet aussi d'en faire bon usage. Un étudiant qui s'inquiète de son prochain examen aura probablement pour réaction de mieux le préparer. Stress et anxiété sont « malsains » lorsqu'ils deviennent chroniques, sans jamais de rémission, ou encore traumatiques, avec des conséquences psychologiques et mentales sévères : « En d'autres termes, le stress cause des dommages lorsqu'il dépasse un niveau propice au développement de la force psychologique ; l'anxiété devient malsaine lorsque l'alerte n'a plus de sens ». Certaines personnes sont anxieuses

sans raison. Dans d'autres cas, l'alerte est totalement disproportionnée par rapport à la menace. Dans ces cas, lorsque stress et anxiété ne sont pas traités, ils peuvent provoquer un mal-être persistant avec une foule de symptômes psychologiques et de maladies mentales, dont la dépression et la maladie cardiovasculaire. Prendre des mesures pour réduire son stress et / ou faire appel à un professionnel qualifié pour suivre des thérapies de gestion du stress est impératif pour toute personne qui se sent dépassée par le stress ou l'anxiété. Ces dernières années, les techniques de pleine conscience sont également apparues comme une approche efficace pour faire face à ces deux syndromes. Les psychologues ont ici un rôle actif à jouer en expliquant à leurs patients qu'il est difficile, pour la plupart d'entre nous de se sentir calmes et détendus la plupart du temps. Il s'agit d'entretenir son bien-être, mais aussi d'accepter de ne pas être heureux tout le temps.

«Source: 2019 American Psychological Association Convention 10-Aug-2019 Why stress and anxiety aren't always bad

LORS DE SA PREMIÈRE VISITE À L'ÉTRANGER

Ahmed al-Shar'a se rend en Arabie Saoudite

Le président syrien Ahmed al-Shar'a s'est rendu dimanche en Arabie Saoudite, marquant sa première visite officielle à l'étranger depuis sa prise de fonction en tant que président de la Syrie durant la phase de transition.

La présidence syrienne a publié une photo du président al-Shar'a et de son ministre des Affaires étrangères, As'ad al-Shibani, apparemment assis dans ce qui semble être un avion privé, accompagnée d'un commentaire sur ses plateformes de médias sociaux : « Le président Ahmed al-Shar'a et le ministre des Affaires étrangères As'ad al-Shibani se rendent dimanche en Arabie Saoudite pour leur première visite officielle ».

Plus de 50 personnes sont mortes samedi dans un bombardement ayant ciblé un marché à Omdourman, proche banlieue de Khartoum, selon le ministère soudanais de la Santé.

Le ministère a indiqué dans un communiqué que « les établissements de santé avaient fait état de 54 morts et de 158 blessés lors de l'attaque meurtrière du marché de Sabreen, dans la localité de Karari ». Il a condamné l'attaque contre les civils, déclarant qu'« il s'agit d'une violation des normes et des lois internationales ».

Le ministre soudanais de l'Information et porte-parole du gouvernement, cité par des médias locaux, Khalid Ali Aleisir, a également condamné l'attaque qui a fait de nombreuses victimes civiles et entraîné une destruction massive de biens privés et publics.



Depuis avril 2023, le Soudan est en proie à un conflit opposant l'armée soudanaise et les Forces de soutien rapide (FSR) qui a causé la mort de

milliers de personnes et déplacé plus de 12 millions d'habitants dans le pays.

L'EUROPE ATTEND AVEC IMPATIENCE :

Trump mettra-t-il ses menaces à exécution et imposera-t-il des droits de douane ?

Le président américain Donald Trump a annoncé samedi que son pays imposerait des droits de douane sur l'Union européenne, soulignant que Bruxelles traitait les États-Unis de manière injuste.

Cette menace du président américain à l'égard de l'Union européenne est survenue après des mesures similaires prises à l'encontre du Canada, de la Chine et du Mexique.

Trump a déclaré aux journalistes : «

Vais-je imposer des tarifs douaniers à l'Union européenne ? Voulez-vous une réponse honnête ou une réponse politique ? Bien sûr, bien sûr. » Il a ajouté : « L'Union européenne nous a traités très injustement. »

Le site Al-Hurra a expliqué qu'au cours de son premier mandat, Trump avait imposé des droits de douane de 25% sur les importations d'acier et de 10% sur les importations d'aluminium en provenance de l'Union euro-

péenne, du Canada et du Mexique, ce qui avait déclenché une guerre commerciale avec l'Union européenne, qui avait répondu en imposant des droits de douane sur des produits américains d'une valeur d'environ 6 milliards de dollars.

La Commission européenne a indiqué qu'elle était prête à réagir à nouveau si Trump imposait ces droits de douane cette fois-ci.

PHILADELPHIE

Un avion médical s'écrase avec six personnes à bord, dont un enfant

Une société américaine d'ambulance aérienne a annoncé qu'un de ses avions médicaux s'était écrasé à Philadelphie, vendredi, avec six personnes à bord, dont un enfant. La société a ajouté qu'elle n'était pas encore en mesure de confirmer s'il y avait des survivants à l'incident.

Le site Al-Hurra a rapporté que la société Jet Rescue Air Ambulance a indiqué que l'avion transportait quatre membres de l'équipage, un enfant malade et son accompagnant. Dans un communiqué, elle a précisé que « six personnes étaient à bord » de l'avion qui s'est écrasé vers 23 h 30 UTC dans une zone située au nord-est de Philadelphie, après avoir décollé de

l'aéroport de la ville. La société a ajouté dans son communiqué : « Pour le moment, nous ne pouvons pas confirmer la présence de survivants. » Des responsables locaux ont déclaré vendredi qu'ils ne pouvaient pas confirmer le nombre de victimes à ce moment-là, car l'avion s'est écrasé dans une zone densément peuplée de la ville. L'Administration fédérale de l'aviation a précisé que l'avion avait décollé de l'aéroport de Philadelphie en direction de Springfield, dans l'État du Missouri. Selon le site de suivi des vols FlightAware, l'avion était utilisé pour le transport de patients. Cet incident survient après une collision survenue la semaine dernière

entre un avion de la compagnie American Airlines et un hélicoptère Black Hawk de l'armée américaine au-dessus de Washington, D.C., qui a fait 67 morts, le pire accident aérien aux États-Unis en termes de nombre de victimes depuis 2009.

Le président américain, Donald Trump, a exprimé ses condoléances pour la perte de « davantage de vies innocentes » dans l'accident aérien de Philadelphie. Trump a écrit sur sa plateforme Truth Social : « Quelle tristesse de voir l'avion s'écraser à Philadelphie, en Pennsylvanie. Davantage de vies innocentes perdues. »

R. I. /Agences

UNION EUROPÉENNE Annulation des accords commerciaux avec le Maroc sur le Sahara occidental

Le Conseil de l'Union européenne a officiellement approuvé l'annulation des accords commerciaux et de pêche entre l'Union européenne et le Maroc concernant le Sahara occidental, suite à des décisions rendues par la Cour de justice européenne en octobre 2024.

La note juridique émise le 11 novembre 2024 indique que la Cour a réaffirmé des principes fondamentaux du droit international, y compris le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et l'illégalité de tout accord affectant le territoire sans son consentement.

Le Conseil de l'Union européenne a reconnu que la plus haute juridiction de l'Union européenne avait annulé de manière définitive les accords commerciaux et de pêche entre l'Union européenne et le Maroc lorsqu'ils s'appliquaient au Sahara occidental, ce qui représente une victoire pour la lutte du peuple sahraoui en faveur de l'autodétermination.

La Cour a confirmé que l'extension de ces accords au Sahara occidental avait été réalisée illégalement et sans l'accord du peuple sahraoui.

Elle a ajouté que ces accords violaient le droit international, soulignant que le Front Polisario est le représentant légitime du peuple sahraoui et qu'il a le droit de contester ces accords.

La Cour a également statué que les produits en provenance du Sahara occidental doivent être classés comme sahraouis et non marocains.

R. I. /Agences

LE DIRECTEUR SPORTIF DE L'OM :

"Gouiri peut marquer 20 buts dans une saison"

Le directeur sportif de l'Olympique de Marseille, Mehdi Benatia, a salué la signature de l'international algérien, Amine Gouiri.

L'attaquant des Fennecs devrait faire ses débuts ce dimanche soir avec son nouveau club, l'OM, qu'il a rejoint durant le mercato hivernal, lors du match contre l'Olympique Lyonnais, à l'occasion de la 20e journée de Ligue. Dans des déclarations faites au journal L'Équipe et relayées par le site Foot Marseille, spécialisé dans les actualités du club marseillais, Benatia a déclaré à propos de Gouiri : « Il s'adapte toujours au système de jeu, il peut jouer en tant que numéro 10 ou sur le côté gauche si l'entraîneur décide de changer la formation. »

L'ex-international marocain a également décrit Gouiri comme un joueur talentueux, ajoutant : « Il marque tou-



jours des buts, si l'on regarde ses statistiques. Il peut inscrire entre 18 et 20 buts par saison. »

Mehdi Benatia a conclu : « C'est à nous de le pousser à aller de l'avant et atteindre son plus haut niveau. »

USMA

Maâloul laisse planer le doute sur son avenir



L'entraîneur de l'USM Alger, Nabil Maâloul, a ouvert la porte aux spéculations concernant son avenir à la tête du club.

Après les résultats décevants obtenus par le technicien tunisien avec "Soustar" et son incapacité à décrocher de victoires contre les grandes équipes de la Ligue professionnelle, notamment la lourde défaite lors du "derby" contre le rival le Mouloudia d'Alger sur un score de 3-0, l'incertitude s'est installée.

L'équipe s'est contentée de deux matches nuls lors de ses deux dernières confrontations en Ligue professionnelle contre l'Atletico de Parado et l'Olympique de Akbou, ce qui a

accentué la pression sur l'entraîneur tunisien.

Cela a entraîné des critiques à l'encontre de Maâloul, et de plus en plus de voix parmi les supporters appellent à son licenciement.

Dans le même contexte, le réseau égyptien "ONsportFM" a annoncé l'intégration de l'entraîneur tunisien Nabil Maâloul au sein de son équipe en tant qu'analyste.

Cette démarche intervient dans un climat d'incertitude quant à l'avenir de Maâloul à la tête de l'équipe de l'Union de la Médina d'Alger. À ce jour, la direction du club n'a pas annoncé la fin de la collaboration avec l'entraîneur tunisien.

FOOTBALL

L'Algérien Djamel Haïmoudi nommé superviseur général de l'arbitrage en Tunisie

L'ancien arbitre international algérien Djamel Haïmoudi a été nommé superviseur général de l'arbitrage en Tunisie, a annoncé la Fédération tunisienne de football (FTF) samedi.

Haïmoudi aura pour mission de proposer la composition de la direction nationale de l'arbitrage ainsi que les membres des commissions régionales, avant de les soumettre au bureau fédéral pour approbation, précise la même source.

Agé de 55 ans, Haïmoudi avait officié plusieurs matchs lors de la Coupe du monde 2014, dont le match de classement pour la 3e place entre le Brésil et les Pays-Bas. Il a pris part également à la Coupe des confédérations, à la Coupe du monde des clubs au Japon, ainsi qu'à plusieurs éditions de la Coupe d'Afrique des nations.

ARABIE SAOUDITE

Mahrez brille et intègre l'équipe-type de la 18e journée

L'international algérien Riyad Mahrez, star du club d'Al-Ahly, a reçu des éloges pour sa performance lors de la 18e journée de la Ligue saoudienne.

Mahrez a été sélectionné dans l'équipe-type de la 18e journée de la Ligue saoudienne, aux côtés de nombreuses autres stars.

L'international algérien et joueur d'Al-Ahly a également obtenu une note de (8.5) pour sa performance lors de leur dernier match contre le club d'Al-Orouba.

Il convient de noter que Riyad Mahrez a contribué avec une passe décisive lors de la victoire de son équipe, Al-Ahly, sur le score de 2-0 face à Al-Orouba.

TOUR NATIONAL DE CYCLISME DES ZIBANS 2025

Victoire d'Oussama-Abdallah Mimouni

Le cycliste Oussama-Abdallah Mimouni du club Madar (Alger) a remporté, samedi à Biskra, le tour national des Zibans 2025 dans la catégorie Senior Hommes en se classant 1er de cette compétition disputée en 2 étapes et dont le coup d'envoi a été donné vendredi. La 2e place du classement général est revenue au cycliste du Mouloudia d'Alger, Sassane Khatib, suivi en 3ème position de Mohamed Daid, du club de Guerrara (Ghardaïa). Oussama-Abdallah Mimouni a rem-

porté la seconde étape du tour, courue sur une distance de 115 km, tandis qu'Anis Boudjemaa du club de Dely Brahim (Alger) a terminé 2ème de l'étape, suivi de Sassane Khatib du Mouloudia d'Alger. Cette étape, âprement disputée, s'est déroulée entre la capitale des Zibans et El Kantara, en passant par les communes d'El Hadjeb, de Bouchagroun, de Lichana, de Tolga, d'El Outaya et d'El Kantara. Pas moins de 88 coureurs y ont pris part dans une ambiance compétitive et une organisa-

tion maîtrisée, selon les organisateurs de l'épreuve.

La veille, la 1re étape, disputée sur circuit fermé dans la commune d'El Kantara, avait été remportée par Sassane Khatib du Mouloudia d'Alger, suivi de Riyad Bakhti du club Madar (2e) et de Slimane Bedlis du Mouloudia d'Alger (3e). Dans la catégorie Juniors Hommes, c'est le cycliste Mohamed-Amine Azioui de Birtouta (Alger) qui s'est adjugé la première place du classement général, suivi de

Mohamed Gaaour de la formation de Didouche-Mourad (Constantine) et de Yazid-Abderrahmane Benhalima du club de Rouiba (Alger). Pour rappel, cette compétition, qui s'inscrit dans le cadre de la préparation du TAC (tour d'Algérie cycliste), dont le coup d'envoi sera donné en Tunisie le 8 février prochain, était organisée par la Ligue de cyclisme de la wilaya de Biskra, en coordination avec la Fédération algérienne de cyclisme et la Direction de la jeunesse et des sports.

BATMAN BEGINS



21h25

TMC

Fils d'un riche industriel, Bruce Wayne a été traumatisé par sa chute dans un puits abritant des chauves-souris. Rongé par la culpabilité après que ses parents ont été abattus dans une ruelle par un malfaiteur, il entreprend, à l'âge adulte, d'explorer jusqu'au moindre tréfonds de l'âme humaine. Il quitte Gotham City pour se rendre en Asie. Là, il rencontre le mystérieux Ducard, qui devient rapidement son mentor. Une vision très noire mais intelligente et spectaculaire de la genèse de l'homme chauve-souris.

CONFLICT LA RÉSISTANCE



21h09

CANAL+

Un commando de l'armée finlandaise monte à bord d'un navire de croisière que croise mystérieusement au large de la péninsule d'Hanko. Pendant ce temps, le sergent Berg et ses deux acolytes tentent d'échapper aux militaires lancés à leur poursuite dans une zone boisée. Après avoir troqué son uniforme pour une tenue civile, le commandant Rami Ohrankämnen essaie de passer à un check point. La présidente Saaristo est en désaccord avec le Premier ministre sur la politique à mener. Le suspense est habilement maintenu dans cette série dépayssante, de très bonne facture...

L'ART DU CRIME MISSION RAPHAËL



21h10

2

Un tueur en série lettré semble sévir dans la région. Un documentariste a été retrouvé dans la forêt de Chantilly, tué à l'arme blanche. La funeste mise en scène de sa dépouille fait référence à un tableau du peintre Raphaël. Les premiers éléments de l'enquête mettent Antoine et Florence sur la piste de Patricia Richter, une écrivaine à succès. Une rivalité existait entre deux de ses proches collaborateurs. Pendant ce temps, Antoine et Florence continuent à démêler l'écheveau de leurs sentiments complexes... Du château de Chantilly aux galeries du musée du Louvre, cette mise en abyme...

PIRATES DES CARAÏBES : LA MALÉDICTION DU BLACK PEARL



21h10

W9

Au XVII^e siècle, le flibustier Jack Sparrow regagne Port-Royal sur un bateau de fortune. Mais le pirate Barbossa, capitaine du Black Pearl, attaque la ville et enlève Elizabeth, la fille du gouverneur. Will, un forgeron amoureux de la jeune femme, persuade Jack Sparrow, un flibustier emprisonné, de l'aider à la délivrer. Will pense que Jack Sparrow est lié au capitaine Barbossa mais il ignore qu'une malédiction frappe le Black Pearl et son équipage qui se transforme en morts-vivants chaque nuit de pleine lune. Un film spectaculaire, superbement réalisé, plein d'humour et de rebondissements, avec un Johnny Depp déchaîné.



LA SÉLECTION DE MIDI LIBRE

LA BATAILLE POUR ANZIO



20h55

arte

Fin janvier 1944, le caporal Dick Ennis, correspondant de guerre américain à Naples, part couvrir le débarquement anglo-américain d'Anzio en Italie, opération qui a pour double but de déborder la ligne Gustav (devant laquelle les Alliés piétinent depuis plusieurs mois) et de permettre l'occupation des monts Albains, hauteurs stratégiques au sud de Rome. À la grande surprise des attaquants, la plage, ses environs et l'arrière-pays se révèlent totalement déserts. Au volant d'une jeep Dick Ennis escorté du sergent Stimmler et du caporal Rabinoff effectue même une reconnaissance sans embûches dans Rome...

VERT DE RAGE PESTICIDES, POISONS ÉTERNELS ?



21h05

5

Enquête sur l'industrie phytosanitaire et sur les conséquences de la production et de l'usage de pesticides sur les populations, en France et en Inde. Bien qu'ils soient interdits à la vente en Europe, certains pesticides sont encore produits en France pour être exportés. En Gironde, même si l'utilisation de pesticide a baissé, on trouve toujours leur présence dans les cheveux des enfants. En Inde, premier pays exportateur de pesticides, l'utilisation massive de ces produits, souvent cancérigènes et neurotoxiques, a des conséquences désastreuses sur la population.

GODZILLA II : ROI DES MONSTRES



21h05

TF1

Installée dans la forêt tropicale du plateau du Yunnan, en Chine avec sa fille adolescente Maddie, Emma Russell se souvient des ravages causés par Godzilla à San Francisco en 2014, avant de disparaître. Désormais séparée de son mari Mark, la scientifique travaille sur un projet secret autour d'une sorte de chrysalide gigantesque baptisée Mothra. Mais la créature géante échappe à tout contrôle et tente de s'enfuir du laboratoire souterrain avant d'être maîtrisée in extremis par Emma et sa fille. Action et effets spéciaux sans interruption dans cet opus au scénario extrêmement mince.

CRIMES LA NORMANDIE EN ÉTAT DE CHOC



21h05

Chérie 25

Le pédophile aux deux visages. Kelly, 6 ans, vit avec son frère et sa mère. Joan, un ami, propose à la maman de garder les enfants chez lui. Mais une nuit, Joan s'approche de Kelly et a des gestes déplacés. Jusqu'à ce que la mort nous sépare. Jean-Marc et Claire mènent une vie paisible. Malheureusement, les affaires de Jean-Marc tournent mal. Un soir, il demande à Claire de l'aider à rédiger sa lettre de motivation. En acceptant, elle ne sait pas que son destin va basculer. Le prédateur d'Évreux. Jeanne, mère de famille, rencontre Valéry. Cette belle histoire d'amour va se transformer en cauchemar.

Web : www.lemidi-dz.com
MIDI
Quotidien national d'information *Libre*

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 028.13.30.56
Rédaction : Tél-Fax : 028.13.30.56
Publicité : Tél-Fax : 028.13.30.56
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : Maison de la presse 1^{er} - Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	06:20
Dohr	13:02
Asr	15:54
Maghreb	18:19
Icha	19:39

EDUCATION

LANCEMENT D'UNE SÉRIE DE RENCONTRES CONSACRÉES AUX PRÉPARATIFS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026



Le ministère de l'Éducation nationale a lancé, hier à Alger, une série de rencontres consacrées aux préparatifs de la rentrée scolaire 2025-2026, qui verra l'entrée en vigueur du nouveau volume

horaire des cours dans les trois cycles de l'enseignement. Organisées jusqu'au 17 février au siège de l'Office national des examens et concours (ONEC) de Kouba, ces rencontres comprennent plusieurs ateliers regroupant des cadres de l'administration centrale et des chefs de services des directions de l'éducation à l'échelle nationale. Dans une déclaration à la presse, le ministre de l'Éducation nationale, M. Mohammed Seghir Sadaoui, a indiqué avoir donné des instructions aux chefs de services pour réunir toutes les conditions à même de permettre aux employés du secteur de mener à bien leurs missions. Concernant les dispositions relatives à l'allègement du volume horaire, M. Sadaoui a expliqué que «l'opération se fera de manière participative», précisant que le nouveau volume horaire devrait entrer en

vigueur à la prochaine rentrée scolaire avec l'allègement du programme. A cet égard, le ministre a rappelé la récente mise en place d'une commission nationale chargée d'élaborer un projet sur la qualité de l'enseignement, notamment en termes de programmes à partir du cycle primaire, et ce, conformément aux orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui veille à garantir un enseignement de qualité et un bon accompagnement pédagogique à tous les cycles. Concernant l'absence, dans le statut particulier du secteur, de nouvelles dispositions relatives aux employés des services économiques, qui restent soumis aux anciens textes, M. Sadaoui a expliqué que «le Gouvernement a décidé d'examiner leur dossier avec celui des autres secteurs de la fonction publique».

BUREAU DES MÉDIAS

À GHAZA

Plus de 61 000 Palestiniens tombent en martyrs lors du génocide de l'armée sioniste

La guerre génocidaire menée par l'armée d'occupation sioniste contre la bande de Ghaza pendant plus de 15 mois a fait pas moins de 61.709 martyrs, dont 47.487 ont été accueillis dans les hôpitaux, et 14.222 autres sont restés sous les décombres, a indiqué hier le chef de Bureau des médias à Ghaza, Salama Maarouf.

Maarouf a fait savoir, dans un point de presse tenu dans la ville de Ghaza, que le génocide des forces d'occupation sioniste dans l'enclave a fait «61.709 martyrs, dont 47.487 ont été accueillis dans les hôpitaux, alors que 14.222 autres sont restés sous les décombres», ajoutant que «17.881 enfants sont tombés en martyrs, en plus de la démolition de 450.000 unités résidentielles».

L'occupation sioniste «a tué 17.881 enfants, dont 214 bébés, nés et tués au cours du génocide, alors que 38.000 autres sont devenus orphelins», a-t-il ajouté.

«L'occupation a tué 1155 cadres médicaux, 205 journalistes et 194 éléments de la Défense civile», a poursuivi la même source.

Le chef du Bureau des médias a également affirmé que l'occupation sioniste a arrêté plus de 6000 Palestiniens, dont des dizaines sont tombés en martyrs sous la torture dans les geôles et les centres de détention.

«Le déplacement forcé, dû au génocide, a touché plus de 2 millions de Palestiniens, dont certains ont changé de demeure plus de 25 fois, dans des conditions privées du moindre service», a-t-il noté.

LIGUE1 MOBILIS

La Moloudia d'Alger creuse l'écart en tête du championnat

Le club du Moloudia d'Alger a approfondi son écart en tête du classement hier soir, en portant son avance sur son plus proche poursuivant à trois points. Le Moloudia a fait match nul 1-1 contre le Taraji de Mostaganem lors d'un match en retard de la 13e journée du championnat national. Cette rencontre a eu lieu au stade «Mohamed Ben Saïd» à Mostaganem, avec des tribunes vides en raison de la sanction infligée au Taraji. Le match était dirigé par l'arbitre central Fathi Harkat, assisté de son collègue Nabil Boukhalifa pour la technologie vidéo. Le «Moloudia» a ouvert le score dès la 9e minute grâce à son défenseur Ayoub Abdeloui, qui a inscrit son premier but en championnat, après avoir déjà marqué en Ligue des champions d'Afrique. Le Taraji de Mostaganem a égalisé à la 50e minute grâce à son défenseur Ben Ali Ben Omar, un premier but pour lui cette saison en compétitions officielles. Les hommes de l'entraîneur Khaled Ben Yahia n'ont pas perdu lors de leur neuvième match officiel consécutif, tandis que le Taraji de Mostaganem ne gagne toujours pas en championnat après deux victoires consécutives en Coupe d'Algérie. Le Moloudia d'Alger compte désormais 28 points en tête du classement, avec trois points d'avance sur son poursuivant, la Jeunesse Sportive de Kabylie. Le Taraji de Mostaganem occupe la 15e et avant-dernière place avec 13 points. Ainsi, les deux équipes, le Moloudia d'Alger et le Terji de Mostaganem, ont clôturé leur phase aller du championnat national.

«EXPULSION MUSCLÉE» D'UNE DÉLÉGATION BASQUE PAR LE MAKHZEN

«SI ON NOUS TRAITE AINSI, QUE FONT-ILS AUX SAHRAOIS ?»

La députée basque, Amancay Villalba, empêchée récemment en compagnie d'une délégation officielle du Parlement de son pays par la police marocaine de se rendre au Sahara occidental occupé pour évaluer la situation des droits de l'homme dans ce territoire à décoloniser, a fustigé leur «expulsion musclée» par les agents du Makhzen, réitérant sa ferme volonté de poursuivre son engagement et sa solidarité à l'égard du peuple sahraoui. Dans un entretien accordé au site d'information espagnol El Publico, la députée et militante des droits de l'homme est revenue, avec force détails, sur ce déplacement avorté qui s'est arrêté finalement au tarmac de l'aéroport de la ville d'El Ayoun occupée. «Si une délégation officielle est bloquée, imaginez le sort des Sahraouis. Si on nous traite ainsi, que font-ils aux Sahraouis ?», s'est-elle indignée, soulignant que l'objectif de la délégation était «d'évaluer la situation du territoire occupé, recueillir des témoignages sur les

violations systématiques des droits humains et l'exploitation des ressources naturelles, ainsi que de briser le blocus médiatique». Selon la députée, les autorités marocaines ont préparé bien avant leur coup, compte tenu, rapporte Mme Villalba, du déploiement massif de policiers sur le tarmac de l'aéroport de la ville d'El Ayoun et du mode de débarquement des passagers qui «était, le moins que l'on puisse dire, à son sujet étrange». Avant de poursuivre : «L'avion faisait un aller-retour. Nous sommes restés à bord et sommes retournés à Las Palmas, avec de nouveaux billets». Dénonçant ce traitement «dégradant» de la police marocaine, la députée s'est demandée tout simplement que «si le régime marocain traite une délégation officielle de la sorte que serait son traitement pour les Sahraouis». Interrogée sur son sentiment après ce déplacement avorté, la parlementaire a indiqué que ce traitement dégradant ne fera que renforcer à l'avenir

son engagement et sa solidarité à l'égard de la lutte du peuple sahraoui. «Un engagement et une solidarité accrues envers le peuple sahraoui. Plus on découvre leur résistance, leur lutte pour la dignité et l'autodétermination, plus on s'y attache», promet-elle, rappelant qu'elle avait déjà subi par le passé un tel traitement de la part de la police marocaine. Pour rappel, la délégation des parlementaires basques comptait des membres de la Commission pour l'égalité et la coopération au développement du Parlement basque. Le voyage de cette représentation du Parlement basque, avec des membres de l'association Euskal Fundazioa, a pour objectifs, selon le Parlement basque, de soutenir le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, dénoncer les violations continues des droits de l'Homme et de célébrer le récent arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui a annulé définitivement deux accords commerciaux entre l'UE et le Maroc.